

## Politique environnementale d'ITECO

Face à la crise systémique que représentent les enjeux environnementaux aujourd'hui, nous ne pouvons plus nous contenter d'une position de principe mais devons rechercher à minimiser au maximum l'impact environnemental de nos actions. Dans ce cadre de cohérence entre actions et valeurs, ITECO adopte cette déclaration de politique environnementale à mettre en œuvre sur tous les sites d'occupation de l'organisation et lors de ses activités.

Cette politique nous a également conduits à entamer un processus de labellisation « Entreprise Eco-dynamique » pour l'organisation et à mettre en place un plan d'action visant à réduire son empreinte écologique.

Dans un futur qui reste à déterminer mais que nous souhaitons le plus proche possible, la rénovation du siège de l'organisation permettra de nous fixer comme objectif de mettre en place une organisation optimale et un meilleur suivi de ses actions environnementales. La surveillance et l'évaluation continue de nos actions impliquent la participation de **toutes et tous** dans l'amélioration de nos gestes quotidiens sur notre lieu de travail mais également l'élaboration d'un plan d'action qui sera suivi en interne par une personne ad hoc.

Par cette politique environnementale, ITECO oriente son action vers :

- ❖ La promotion d'une **mobilité** raisonnée tant du personnel que des marchandises ou des sous-traitants ;
- ❖ L'optimisation de la prévention, du tri et de la gestion des **déchets** ;
- ❖ Le développement d'une politique d'**achats éco-responsables** ;
- ❖ La réduction de la consommation d'**eau**, d'**électricité** et de **gaz** ;
- ❖ La préservation de la **biodiversité** et du **sol** par une gestion responsable des espaces verts.

ITECO s'engage à **évaluer les impacts environnementaux** de ses activités découlant de sa mission **une fois par an via une évaluation interne et une fois tous les 5 ans via une évaluation externe** et d'adapter son plan d'action en fonction de ces évaluations.

Afin de réaliser ces missions, ITECO s'engage à :

- ❖ Investir des **moyens humains et budgétaires** pour l'accomplissement de son plan d'action ;
- ❖ Se conformer à l'ensemble de la **législation environnementale** applicable à ses activités ;
- ❖ Sensibiliser et promouvoir la **participation du personnel** à la gestion environnementale de ses activités ;